



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24 juin 2026

Objet : Conventions jardins partagés avec l'association Graines de Culture

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone,
BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-
IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban,
DEYE Manuel, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : M. BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe
DELAROUX Lionel, CHATARD Gilles Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.
M. DELAROUX Lionel donne procuration à M. DEYE Manuel.
M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à Mme BERNARD Myriam.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401000-20260624-2026_05_05-

Conseil Municipal du 24/06/2026

Délibération n° 2026/05/35

Objet : Conventions jardins partagés avec l'association Graines de Culture

M. Gilles GONCALVES, adjoint délégué dans le domaine des associations et de l'animation municipale, expose au conseil municipal.

Dans le cadre de sa politique de développement du lien social et de valorisation du cadre de vie, la commune de Malijai a aménagé un espace intergénérationnel de trois hectares, inauguré en septembre 2024. Cet espace multi-activités a été conçu comme un lieu de rencontre, de partage et de convivialité destiné à accueillir l'ensemble des habitants, quels que soient leur âge ou leurs centres d'intérêt.

Parmi les équipements développés sur ce site, les jardins partagés occupent une place particulière. Ils répondent à des attentes croissantes des citoyens en matière de retour à la nature, d'alimentation locale, de préservation de l'environnement et de transmission des savoir-faire. Au-delà de leur vocation de production vivrière, ces jardins constituent également un véritable outil d'animation territoriale favorisant les échanges intergénérationnels, la participation citoyenne et le développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Afin d'assurer l'animation, la gestion et le développement de cet espace dans la durée, la commune souhaite confier l'exploitation des jardins partagés à l'association « Graines de cultures », dont l'objet et les actions sont pleinement en adéquation avec les objectifs poursuivis par la collectivité.

La convention proposée au Conseil municipal a ainsi pour objet de formaliser les modalités de mise à disposition gratuite d'un terrain communal d'environ 3 000 m² ainsi que des équipements associés, tout en définissant les engagements réciproques de la commune et de l'association.

L'enjeu de cette démarche est double : garantir une gestion durable et écologique du site tout en renforçant le vivre-ensemble à travers un projet collectif ouvert aux habitants, aux écoles, aux structures communales et aux différents acteurs du territoire.

M. Gilles GONCALVES propose de valider cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la convention
- autorise Mme le Maire à la signer.

Malijai,

Le 24/06/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401039-20260624-2026_05_35-